

Synthèse des enjeux

Le tableau page suivante synthétise les principaux enjeux relatifs à la biodiversité répertoriés sur le territoire de Florac-Trois Rivières, par sous-trames.

De cette synthèse ressort les points forts et points faibles développés ci-dessous, dont découlera les mesures envisageables dans le cadre d'un plan d'action visant à protéger et valoriser ces habitats et espèces, mais aussi à entretenir, restaurer ou augmenter la qualité du patrimoine naturel communal.



Points forts

- La **diversité des conditions physiques** (substrats géologiques, reliefs, pentes, expositions, méso- et microclimats...) avec un territoire localisé **en bordure du domaine méditerranéen** et qui s'inscrit **dans deux étages de végétation** (collinéen et montagnard)
- Un **territoire faiblement urbanisé et exempt de zones de grandes cultures**
- Une **biodiversité et une qualité paysagère déjà reconnues par de nombreux périmètres d'inventaire ou de protection** (PNC, Réserve de Biosphère, Bien UNESCO, Natura 2000, ZNIEFF, ZICO ...)
- Un **nombre de données naturalistes disponibles très élevé** en lien avec la position administrative de Florac (porte des Cévennes, siège du Parc national...), avec la proximité du causse Méjean (« hot spot » français pour l'ornithologie, la botanique, l'entomologie...) et avec les inventaires complémentaires menés pour l'ABC
- Une **diversité exceptionnelle d'habitats naturels ou semi-naturels dont 19 habitats d'intérêt européen**. Ces habitats intègrent 7 sous trames différentes et ont des physionomies très variées
- La trame des **milieux naturellement boisés** est la plus étendue, incluant plusieurs types de boisements de grande valeur patrimoniale et incluant également **plus de 110 ha de forêts anciennes**, majoritairement feuillues
- **La trame des milieux herbacés ouverts occupe une superficie également importante**. Principalement localisées sur le causse Méjean, ces formations herbacées intègrent le plus grand ensemble continu de pelouses et steppes en Europe.
- Pour certains groupes végétaux ou animaux, **un nombre particulièrement remarquable d'espèces est observé sur le territoire communal** : les fougères et plantes apparentées (22% des espèces répertoriées en France), les éphémères (13%), les libellules et demoiselles (21%), les criquets et sauterelles (27%), les papillons de jour (44% !), les reptiles (32%), les oiseaux nicheurs (41%), les mammifères (35%).
- **La trame verte**, même en ne considérant que les peuplements naturels (en excluant donc les boisements monospécifiques issus de plantations), **est étendue sur le territoire, sans discontinuités notables**.
- **La trame bleue est également importante, sans obstacle notable au déplacement des espèces aquatiques** après effacement des aménagements qui entravaient il y a encore quelques années le cours des trois principaux cours d'eau s'écoulant sur le territoire communal. Les trois rivières circulant sur le territoire communal présentent un bon état biologique.
- **La continuité des milieux herbacés ouverts est particulièrement remarquable sur le causse Méjean**, favorisant la présence d'espèces rares dites des « milieux ouverts continus » qui évitent la proximité de haies ou de lisières.
- Pas moins de **5 ZNIEFF de type I** intersectent Florac Trois Rivières. Parce qu'elles concentrent un nombre d'espèces patrimoniales plus élevé qu'ailleurs sur le territoire, ces périmètres d'inventaire constituent des « **réservoirs de biodiversité** », auxquels a été ajouté l'ensemble des pelouses du causse Méjean. Ces réservoirs sont **interconnectés de façon efficiente par les corridors écologiques que sont les trames vertes et bleues**.



Points faibles

- Le **niveau des connaissances naturalistes est très hétérogène** sur le territoire. Les mailles les plus prospectées sont généralement localisées près de voies de circulation, et de nombreuses mailles éloignées de route ou de pistes (par exemple sur le causse Méjean) ne fournissent que très peu de données.
- Parmi les vertébrés, le groupe informel des « **micromammifères** » **est mal connu**, malgré une diversité importante d'espèces potentiellement présentes.
- Plusieurs espèces de grande valeur patrimoniale semblent **disparues** sur le territoire communal, généralement en lien avec une forte régression de leurs populations au niveau national (Traquet oreillard, Apollon, etc.)
- Une part importante des **habitats boisés sont issus de plantations**. Ces peuplements artificiels, de surcroît composé d'essences non autochtone dans le Massif central (Pin noir, Mélèze, Douglas...) sont biologiquement pauvres, voire très pauvres. Ils excluent le plus souvent la présence d'espèces qui exigent des peuplements âgés, du bois mort, des arbres creux...
- L'analyse diachronique de l'occupation des sols montre une tendance nette à une **fermeture des milieux** sur le territoire communal. Ceci se traduit par l'embroussaillage des milieux herbacés ouverts, et une évolution des landes et fourrés vers des stades boisés. Cette dynamique est particulièrement dommageable sur le plateau du Méjean mais aussi sur son talus où les pelouses développées sur les replats marneux forment un type d'habitat devenu particulièrement rare en Europe, et accueillant de très nombreuses espèces animales et végétales remarquables.
- Les quelques **zones humides répertoriées** sur le territoire communal, malgré leur grande valeur patrimoniale intrinsèque et comme habitats d'espèces, **ne font l'objet d'aucune attention**. Certaines n'existent peut-être plus et l'état de conservation est inconnu pour toutes.
- **13 espèces exotiques reconnues comme potentiellement envahissantes** au niveau régional ont été inventoriées sur le territoire communal. Toutefois, ces stations sont ponctuelles, et aucune n'occupe encore de surfaces importantes. La Renouée du Japon est sans doute l'espèce la plus à surveiller, notamment dans le secteur du Pont de Barre.
- Si les cours d'eau présentent un cours essentiellement naturel, **les boisements (ripisylves) qui les bordent peuvent localement être très ténus**, voire manquer totalement (au niveau du bourg de Florac notamment). La densification de ces boisements serait favorable à la qualité de l'eau, notamment en contrebas de la RN106 pour limiter l'apport en polluants (métaux lourds...) depuis la route vers le cours d'eau.
- Une tendance à l'allongement de la période estivale d'étiage est préoccupante pour tous les cours d'eau de la commune. Cette problématique pourrait devenir majeure pour toutes les espèces sauvages (perte d'habitat, cloisonnement des populations, réchauffement de l'eau, concentration des polluants notamment d'origine domestique...) mais aussi pour les populations humaines. Dans un contexte de **réchauffement climatique** et de modifications déjà perceptibles des régimes hydrologiques, une attention particulière devra donc être portée sur la gestion de la ressource en eau, notamment du point de vue des **prélèvements et de la gestion des rejets, domestiques notamment**.
- **Dans Florac, la trame verte intra-urbaine est très fragmentée**. L'éventuelle extension de la ville devrait être planifiée en intégrant des langues vertes et trames sombres permettant la traversée d'espèces sauvages, notamment dans le sens Est-Ouest (corridors utilisable par de nombreuses petites espèces terrestres (petits mammifères dont le hériçon, les mustélidés, les reptiles et amphibiens...). Ces inclusions vertes pourraient prendre la forme de jardins familiaux et/ou de vergers collectifs, desquels se proscrie tout intrant chimique.
- La **RN 106** est l'un des axes routiers les plus fréquentés du département. Il pourrait constituer une source de pollution accidentelle (transports d'espèces dangereuses) et/ou un obstacle au déplacement de certaines espèces. Cet obstacle n'est toutefois pas permanent, vu la faiblesse du trafic nocturne. Par ailleurs, aucun point noir ne semble avoir été signalé jusqu'à maintenant (concentration de cas de mortalité d'animaux par écrasement ou collision avec les véhicules).

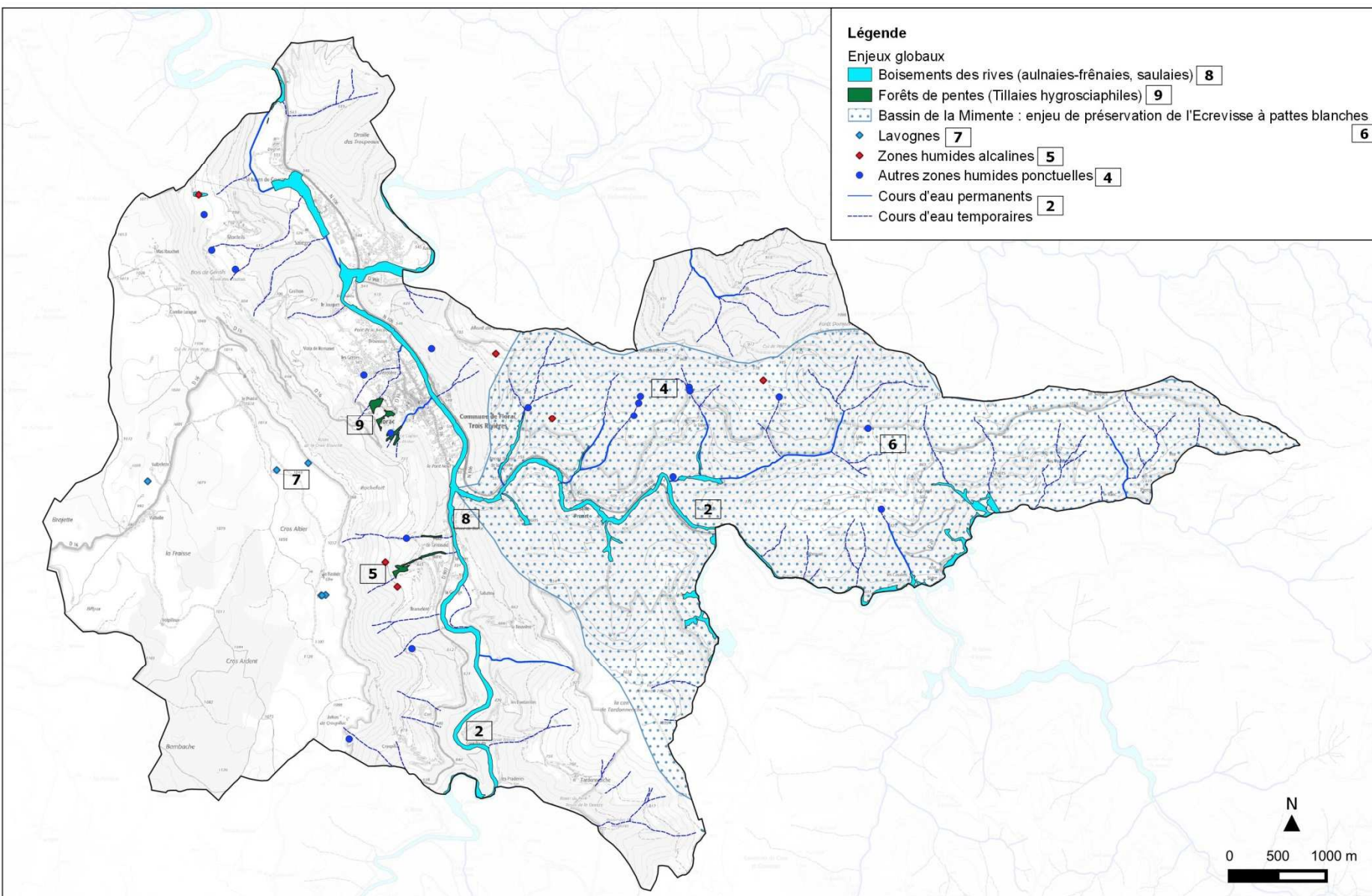
Tableau de synthèse des enjeux de biodiversité

Zone géographique	Zone concernée	Enjeux (synthèse)
Milieux humides et milieux aquatiques	Les zones humides et lavognes 4 5 7	> Milieux rares accueillant de nombreuses espèces patrimoniales (flore typique, amphibiens, libellules...) > Maintien de leurs "fonctionnalités" écologiques et hydrauliques > Les lavognes constituent presque les seuls points d'eau sur les causses (sites de ponte, d'abreuvement, d'alimentation...selon les espèces)
	Les rivières et leurs rives 2 6 8	> Préservation de la qualité et de la ressource en eau > Habitats d'espèces de grande valeur patrimoniale (Ecrevisses à pattes blanches, libellules, truites, loutres...) > Maintien d'une végétation rivulaire assez naturelle > Expansion des espèces exotiques envahissantes > Élément d'attractivité du territoire (baignade, pêche, balade...)
	Tillaies fraîches et humides de ravins 9	> Habitats dont l'exploitation est parfois délaissée, ce qui leur confère une naturalité souvent remarquable (arbres sénescents et morts, peuplements anciens, gros arbres...)
Milieux boisés	Chênaies pubescentes acidiphiles 1	> Habitat peu étendu sur le PNC et parmi les plus riches en biodiversité, accueillant de très nombreuses espèces communes ou plus rares
	Autres chênaies acidiphiles sur anciennes châtaigneraies 13	> Déprise des châtaigneraies historiques vers des boisements naturels de chênaies acidiphiles, qui en vieillissant pourront accueillir une grande biodiversité
	Hêtraies calcicoles Hêtraies sur sols acides 12 14	> Amélioration de la naturalité des boisements (laisser du bois mort, des arbres à cavités, création d'îlots de sénescence...) > Maitriser le développement des activités de plein air et sportives
	Pinèdes des dalles rocheuses siliceuses 3	> Habitat peu rependu sur le territoire > Pinède climacique sur sol pauvre
Milieux ouverts et semi-ouverts	Pelouses du causse 15	> Habitat naturel à préserver au titre du cœur de Parc > Milieux accueillant de nombreuses espèces patrimoniales étroitement liées à ces formations herbacées
	Prairies de fauche 17	> Prairies exploitées de façon extensive, plus riches en fleurs quand elles sont peu ou pas fertilisées
	Pelouses à <i>Nardus</i> 16	> Formations herbacées pâturées développées sur sols acides et pauvres en nutriments pouvant évoluer vers des prairies de fauche après amendement et fauche répétées > Très faiblement représentées sur le territoire communal
	Landes 18	> Habitat traditionnellement soumis à un élevage ovin qui présente aussi un fort intérêt pour l'apiculture > Milieux accueillant une faune diversifiée

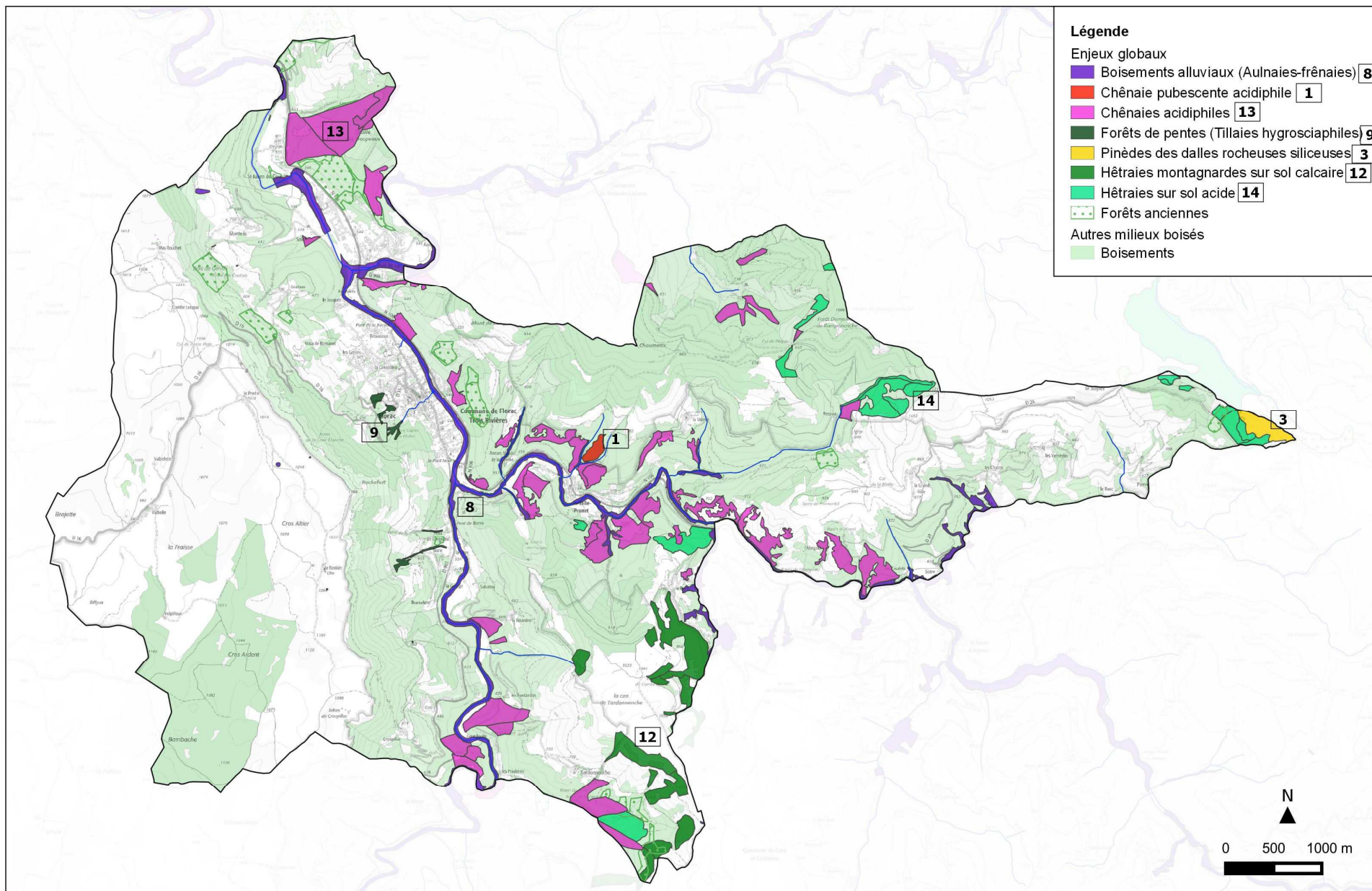
Zone géographique	Zone concernée	Enjeux (synthèse)
Milieux rocheux	Eboulis siliceux Eboulis calcaire 10 11	> Habitats assez rares et localisés > Présence de plantes pionnières se développant sur des sols squelettiques
	Falaises calcaires 19	> Milieu riche en espèces patrimoniales et endémiques (Saxifrage des Cévennes, Ancolie visqueuse des causses...) > Zones de nidification potentielles pour de nombreux rapaces > Maîtriser le développement des activités touristiques et sportives
	Grottes non exploitées par le tourisme 20	> Cavités souterraines de grande valeur patrimoniale quand elles accueillent des espèces strictement cavernicoles ou des chauves-souris
Villages, hameaux et équipements publics	Espaces ouverts du fond de vallée (jardins, vergers, cultures...)	> Promouvoir des activités et des pratiques écologiques (absence de phytosanitaires, fauche tardive, plantes locales et mellifères...) > Surveiller et sensibiliser à la présence des espèces exotiques envahissantes > lieux privilégiés pour la sensibilisation (jardins, espaces publics...)
	Zones bâties	> Maintenir la présence d'espèces "anthropophiles" comme les hirondelles et les chauves-souris dans les bâtiments et les infrastructures (ponts) > Limiter les impacts sur les espaces naturels voisins : pollution lumineuse, assainissement, pollutions routières... > Prise en compte des espèces et des habitats pour les projets d'aménagement, limiter l'imperméabilisation des sols...

Les 4 cartes suivantes reprennent et localisent les enjeux par milieu (avec les chiffres correspondants au tableau de synthèse ci-dessus).

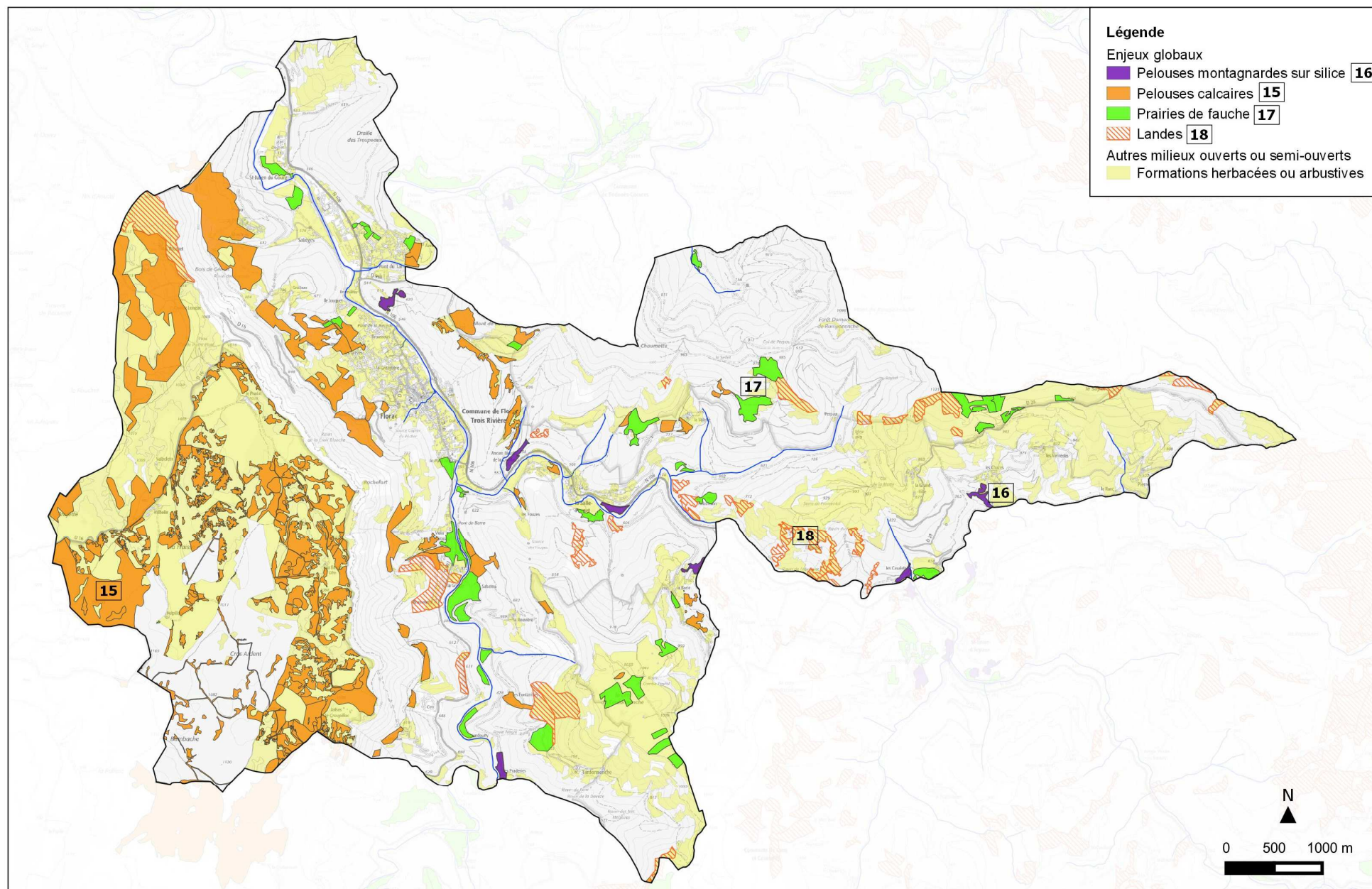
Principaux enjeux concernant les milieux aquatiques et humides



Principaux enjeux concernant les milieux forestiers



Principaux enjeux concernant les milieux herbacés et buissonnants



Principaux enjeux concernant les milieux rocheux

